



Ville de Vauréal
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
CANTON DE L'HAUTIL

N° 46a/2023/05

Accusé de réception en préfecture
095-269502944-20230417-46a-2023-05-DE
Date de télétransmission : 12/05/2023
Date de réception préfecture : 12/05/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LUNDI 17 AVRIL 2023

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de membres présents : 13

Nombre de pouvoir : 1

Date de la convocation : 11 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept avril à dix-neuf heures, le CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS de la Commune de Vauréal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Vice-Présidence de Monsieur Benjamin GABIRON.

Etaient présents :

**Mmes : M-C. SYLVAIN, G. SOULIER-SOTGIU, J. JASON, S. FOURSANE, P. FIDI,
B. AVIGNON, M. POULAIN, N. ERAMBERT, C. DE BEER, S. NOUVIAN**

Mrs : B. GABIRON, P. PARENTY, S. BAOU DJ

Mme S. COUCHOT a donné pouvoir à Mr B. GABIRON

Absent :

Mr A. BOUJDAG

Excusées :

Madame SOUIAH et Madame FAUCON

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DELIBERATION N° 46a/2023/05

NOMENCLATURE ACTES :

8.2 Aide Sociale

OBJET : SIGNATURE DE DEUX CONVENTIONS ENTRE LE CCAS DE VAUREAL ET L'ASSOCIATION EMMAUS CONNECT - EQUIPEMENT NUMERIQUE ET OFFRES TELEPHONIE ET INTERNET

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS,

Sur proposition de Monsieur GABIRON, Vice-Président du CCAS.

VU l'article L.123-4 du code de l'action sociale et des familles fixant les compétences du conseil d'administration du CCAS,

VU les articles R.123-16 à R.123-26 du Code de l'Action Sociale et de la Famille relatifs au fonctionnement du Conseil d'Administration des CCAS,

CONSIDERANT l'action du C.C.A.S. en faveur des familles, notamment en situation d'exclusion numérique,

CONSIDERANT l'évaluation sociale faite par les travailleurs sociaux du CCAS

CONSIDERANT la possibilité pour le CCAS d'accéder selon les stocks disponibles aux offres d'équipement numérique à prix solidaires,

CONSIDERANT la possibilité pour le CCAS d'accéder aux offres de téléphonie et internet à prix solidaires,

**APRÈS AVOIR ENTENDU L'EXPOSÉ DU RAPPORTEUR
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
DÉCIDE À L'UNANIMITE**

ARTICLE 1 : d'autoriser Monsieur Benjamin GABIRON, Vice-Président du CCAS, à signer les deux conventions entre le CCAS et l'association EMMAUS CONNECT

ARTICLE 2 : d'autoriser la prise en charge partielle des équipements en fonction d'une évaluation sociale et d'un Reste Pour Vivre,

ARTICLE 3 : d'imputer la dépense au budget primitif 2023 du CCAS, fonction 424, article 65133,

ARTICLE 4 : Monsieur le Vice-président du CCAS de Vauréal est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité, dont ampliation sera notifiée aux délégataires et publiée au recueil des actes administratifs.

Pour extrait conforme
au registre des délibérations

Pour le Maire de Vauréal,
Par délégation,

Benjamin GABIRON
Vice-président du CCAS



Date exécutoire :

...12/05/2023...

Date de notification :

..12/05/2023...

Date de mise en ligne :

..12/05/2023..

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa réception par le représentant de l'Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de son affichage pour tout tiers ayant un intérêt à agir.